

**BUREAU SYNDICAL**

**Procès-Verbal n° 144**

**Séance du 16 octobre 2024**

# ORDRE DU JOUR

## 1) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

## 2) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL N°143 DU BUREAU SYNDICAL DU 19 JUIN 2024

## 3) DÉLIBÉRATIONS

### ADMINISTRATION GENERALE

1 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA PROTECTION CIVILE DU PAS-DE-CALAIS

**Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON**

### POLE SERVICES TECHNIQUES

2 - POLE SERVICES TECHNIQUES - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE PROFESSIONNEL SALVADOR ALLENDE DE BETHUNE

**Rapporteur : Alain COQUERELLE**

### POLE SOLIDARITE-SANTE

3 - SIGNATURE DU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) POUR LES EHPAD DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS ET L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES HAUTS-DE-FRANCE

**Rapporteur : Sylvie MEYFROIDT**

4 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA STRUCTURE D'HOSPITALISATION A DOMICILE (HAD) SANTELYS ET LES EHPAD DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS - SIGNATURE D'AVENANTS

**Rapporteur : Sylvie MEYFROIDT**

5 - EHPAD MARIE CURIE - PARTENARIAT AVEC LA MICRO-CRECHE "Ô SAFARI DES OUSTITIS" DE BEUVRY - SIGNATURE D'UNE CONVENTION

**Rapporteur : Sylvie MEYFROIDT**

6 - EHPAD MARIE CURIE - PARTENARIAT AVEC LE CLUB DE FOOTBALL DE L'UNION SPORTIVE DE BEUVRY - SIGNATURE D'UNE CONVENTION

**Rapporteur : Sylvie MEYFROIDT**

7 - EHPAD FREDERIC DEGEORGE - PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF "LEO LAGRANGE" D'ANNEZIN - SIGNATURE D'UNE CONVENTION

**Rapporteur : Sylvie MEYFROIDT**

8 - EHPAD FREDERIC DEGEORGE - PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION BETHUNOISE "L'ENVOL" - SIGNATURE D'UNE CONVENTION

**Rapporteur : Sylvie MEYFROIDT**

9 - EHPA DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS PARTENARIAT AVEC  
L'ASSOCIATION UNISCITE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION  
**Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON**

\*\*\*\*\*

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE  
"COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"**

\*\*\*\*\*

**DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

\*\*\*\*\*

**BUREAU SYNDICAL**

**SÉANCE DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2024 À 18 h 30**

Nombre de délégués : 31

Date de la convocation et  
d'affichage : 10 octobre 2024

Présents à la séance : 19

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt quatre, le seize octobre à 18 h 30, le Bureau Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Salle d'Honneur de la Mairie, à AUCHEL, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 10 octobre 2024.

Etaient présents :

HENNEBELLE André (Allouagne), CARRE Nicolas (Auchel), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), ELAZOUZI Hakim (Béthune), MASSART Yvon (Chocques), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), MULLET Rosemonde (Ecquedecques), MALBRANQUE Gérard (Essars), DOUVRY Jean-Marie (Festubert), OGIEZ Gérard (Fouquereuil), DELORY Bertrand (Gonnehem), CARAMIAUX Jean-Marie (Hersin-Coupigny), COQUERELLE Alain (Labourse), DELANNOY Alain (Lapugnoy), SZCZEPANIAK Caroline (Marles-les-Mines), HENNEBELLE Dominique (Sailly-Labourse), JURCZYK Jean-François (Vaudricourt), MEYFROIDT Sylvie (Vendin-lez-Béthune), CHRETIEN Bruno (Verquigneul)

Ont donné pouvoir :

DUBY Sophie donne pouvoir à JURCZYK Jean-François, HERNU Stéphane donne pouvoir à MEYFROIDT Sylvie, HAPPIETTE Jean donne pouvoir à GIBSON Pierre-Emmanuel, TASSEZ Thierry donne pouvoir à COQUERELLE Alain

Etaient Absents Excusés :

LEFEBVRE Nadine, VAAST Stephan, LECOMTE Maurice, JOMBART Simon, BERTIER Jacky, DELANNOY Marie-Josèphe, MARCELLAK Serge, DUCLOY Nadine

Monsieur Alain COQUERELLE, délégué(e) de la commune de Labourse, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, ouvre la séance.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Bonjour à tous. Merci à Philibert et Nicolas de nous accueillir à Auchel, dans la mairie d'abord et puis dans la salle des fêtes juste après. Nous laisserons Philibert nous dire quelques mots d'accueil pour le Comité Syndical.

Il nous faut tout d'abord désigner un secrétaire de séance. Dans l'ordre alphabétique des communes nous en sommes à la commune de Hinges. Simon n'étant pas là, nous passons à la suivante, Labeuvrière. Il n'y a personne non plus. Labourse, Alain acceptes-tu d'être notre secrétaire de séance ? Oui.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Non

Alain sera donc notre secrétaire de séance.

Il nous faut ensuite approuver le procès verbal n°143 du Bureau Syndical du 19 juin dernier. Y-a-t-il des remarques sur ce procès verbal ? Non. Il est adopté.

Attaquons la liste des délibérations.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **1 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA PROTECTION CIVILE DU PAS-DE-CALAIS**

**Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON**

Le SIVOM du Béthunois est aujourd'hui structuré et organisé pour intervenir en soutien à ses communes et à ses populations face aux situations de crise et d'urgence dans le cadre des plans communaux de sauvegarde. Ainsi, à chaque situation d'alerte déclenchée par la Préfecture du Pas-de-Calais, une cellule de crise est mise en place afin de suivre et de gérer la situation en temps réel. En parallèle, les dispositifs d'astreinte prévus à cet effet sont placés en état d'alerte et prêts à intervenir. A chaque fois que cela s'avère nécessaire et à chaque fois qu'une commune fait appel au SIVOM du Béthunois, l'intervention des moyens humains et matériels est déclenchée en soutien et en appui à la commune concernée et à sa population.

Ces procédures et ces organisations spécifiques du SIVOM du Béthunois au bénéfice de ses communes et de ses populations sont parfaitement opérationnelles et sont prêtes à être déclenchées à tout moment, de jour comme de nuit, 7 jours par semaine et 365 jours par an.

Cependant, face à la multiplication des aléas climatiques et des faits divers susceptibles de frapper de plus en plus durement le territoire, les communes et les populations, il apparaît nécessaire et urgent d'accroître les capacités opérationnelles du SIVOM du Béthunois en matière de gestion des situations de crise et d'urgence; ceci afin de pouvoir encore mieux faire face à celles-ci en soutenant encore davantage les communes et les populations.

La Protection Civile du PAS-DE-CALAIS est une association loi 1901 agréée Sécurité Civile, dont les missions principales sont la formation, le déploiement de postes de secours sur des événements publics, la réalisation de maraudes sociales et le soutien aux populations victimes de crises et de catastrophes naturelles. La Protection Civile propose également des formations aux premiers secours, afin de connaître les gestes clés dans les situations d'urgence. C'est une structure particulièrement

réputée pour son savoir-faire, qui est reconnue d'intérêt général et a pour but : « aider, secourir et former ».

Avec près de 400 représentations locales en France métropolitaine et sur les territoires ultra-marins, la Protection Civile dispose d'une force unique qui garantit une intervention rapide sur tous les théâtres d'opérations grâce à l'ensemble de ses antennes de secourisme.

Dans le Pas-de-Calais, l'association disposait jusqu'à ce jour de 5 antennes réparties sur la partie ouest du territoire. La volonté de l'association est de poursuivre le maillage du territoire par la création d'une antenne dans le béthunois.

Compte tenu des intérêts réciproques partagés et de la volonté des deux parties de renforcer leurs moyens d'intervention, le SIVOM de la Communauté du Béthunois et l'Association de Protection Civile du PAS-DE-CALAIS ont souhaité s'inscrire dans un partenariat inédit dont les modalités de mise en œuvre sont définies dans la convention ci-annexée.

Ainsi, aux termes de cette convention de partenariat, la Protection Civile du PAS-DE-CALAIS s'engage à :

- créer une sixième antenne basée au siège du SIVOM du Béthunois, au 660, rue de Lille à Béthune disposant des moyens humains et matériels permettant la réalisation de ses missions,
- proposer la réalisation de prestations au SIVOM du Béthunois et aux communes adhérentes de manière préférentielle :
  - réalisation de « Dispositifs Prévisionnels de Secours »,
  - organisation de sessions de formation grand public,
  - participation aux cérémonies patriotiques,
  - organisation de sessions de formations à destination des agents du SIVOM,
- participer aux dispositifs de gestion de crise et mobiliser, selon la situation et les besoins, les moyens humains et/ou matériels pour renforcer l'intervention des moyens humains et matériels du SIVOM déployés sur le territoire,
- accompagner les communes lors du déclenchement des Plans Communaux de Sauvegarde.

Par ailleurs, le SIVOM s'engage à :

- mettre à disposition de l'Association des locaux et espaces au sein du siège du Syndicat pour réaliser des exercices, formations ou réunions, stocker du matériel et stationner plusieurs véhicules.
- être l'interlocuteur privilégié des communes souhaitant bénéficier de prestations de la Protection Civile du PAS-DE-CALAIS.
- renforcer la visibilité de l'Association auprès des communes et de ses habitants et contribuer aux campagnes de recrutement et de formation par la création et la diffusion de supports de communication.

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale, Planification et Finances du 9 octobre 2024 ;

Monsieur le Président invite le Bureau Syndical à l'autoriser à signer, avec l'Association de Protection Civile du PAS-DE-CALAIS, la convention de partenariat ci-annexée. La convention est conclue à compter de sa signature, sans limitation de durée.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Pour cette première délibération, il s'agit d'une convention de partenariat avec la Protection Civile du Pas-de-Calais. Vous le savez, depuis quelques mois maintenant, nous avons fait le choix d'accueillir dans nos murs, au Siège du Syndicat à Béthune, une antenne locale de la Protection Civile du Pas-de-Calais dans le cadre du développement de nos capacités opérationnelles en cas de crise : inondations, tempêtes, etc. On l'accueille gracieusement dans nos locaux, on lui prête un bout de parking, une salle de réunion à temps partiel, et un bureau qui ne servait à personne. En échange, elle s'engage à intervenir dans vos communes, si vous en faites la demande en cas de situation de crise, avec des bénévoles du territoire ou du Pas-de-Calais. J'ai parlé des inondations et des tempêtes mais ça peut aussi être dans le cas d'un bus qui se renverse dans un fossé, d'un besoin d'un centre d'hébergement d'urgence, et évidemment tout ça en complément des moyens de l'État, sapeurs pompiers, Police, de Gendarmerie, etc. C'est une bonne opération pour nous parce que la Protection Civile intervient dans vos communes à titre gracieux, en échange de la non levée d'un loyer pour les modestes locaux qu'on lui prête. Il s'agit donc ici de signer la convention qui acte officiellement le partenariat. On va ensuite très vite vous envoyer un mail qui reprend les nouvelles missions de la Protection Civile au sein du SIVOM. Ça vous permettra de remettre à jour vos plans communaux de sauvegarde (PCS) et le plan intercommunal de sauvegarde dont on a parlé avec Dominique il y a quelques temps à l'Agglomération. Vous allez en effet pouvoir intégrer dans vos PCS, toutes les missions de la Protection Civile. A Béthune, on a mis ça à jour lundi. On a un peu anticipé. Je sais qu'à Verquin, c'est aussi dans les tuyaux. Si vos PCS sont à jour, vous n'avez pas besoin de le faire. Mais si l'État vous demande de les mettre à jour ou de les créer, certaines communes n'ont peut-être pas encore de plan communal de sauvegarde, alors vous pourrez y intégrer ce pavé. Nous vous transmettrons les documents administratifs nécessaires. Le partenariat fonctionne déjà depuis avril/mai mais avec cette convention, on vient l'acter officiellement et juridiquement.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

On avait fait une réunion d'information à ce sujet il y a quelques mois au SIVOM. On se tient à votre disposition avec Julie et les services si vous n'avez pas pu être présent à la réunion et qu'il vous faut des informations. On a un diaporama explicatif qu'on pourra également vous envoyer par mail.

Ça ne change rien au quotidien, si vous avez un problème dans votre commune en situation de crise, vous appelez le SIVOM. Soit on sait faire nous-même et on vous envoie les moyens du SIVOM, soit on ne sait pas et on vous envoie les moyens de la Protection Civile sur des missions complémentaires. Ça marche déjà plutôt pas mal. Evidemment moins il y a de catastrophes et de situations de crise dans les communes, mieux on se porte, mais on n'est malheureusement pas à l'abri, notamment avec le changement climatique, d'avoir un hiver compliqué. On essaie de créer des choses en plus. Et si vous avez des habitants qui ont envie de donner un coup de main, ils peuvent s'engager à la Protection Civile, à la Croix Rouge, ou dans d'autres associations de sécurité civile. C'est aussi un bon moyen de s'engager au service d'une commune, d'un territoire. Ça n'engage à pas grand chose, ça permet d'accéder à des formations et, le jour où il y a vraiment un pépin, de donner un coup de main à la commune.

Pour la deuxième délibération je donne la parole à Alain.

**Alain COQUERELLE :**

Avant de passer à la deuxième délibération, j'ai une question concernant la Protection Civile. Quel numéro faut-il faire ? Le numéro d'astreinte du SIVOM ?

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Pour tout ce qui est situation d'urgence, c'est le numéro d'astreinte de direction. Vous aurez un cadre de direction au téléphone et c'est lui qui répercutera vos demandes sur les services du SIVOM et/ou de la Protection Civile. En dehors des situations de crise et en temps normal, vous pouvez appeler Julie.

**Alain COQUERELLE :**

Ma question était surtout orientée sur les situations de crise, la nuit ou en dehors des heures de bureau.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

C'est alors bien le numéro d'astreinte du SIVOM qu'il faut composer. Il n'y a qu'une seule situation pour laquelle il existe un deuxième numéro d'astreinte c'est pour le déneigement. C'est un numéro spécifique pour joindre le cadre qui pilote le dispositif, Monsieur Blanquart.

Dans le mail que je vais vous adresser rapidement, sera joint un diaporama qui reprend tout le processus : qui fait quoi ? comment ça marche ? qui on appelle ?

De toute façon c'est vous, les communes, qui décidez. Si vous êtes autonomes, avec les pompiers, avec les pompiers communautaires etc, c'est vous qui gérez votre crise. Si par contre, vous avez besoin en plus d'un coup de main du SIVOM vous nous appelez. On n'interviendra pas sans demande de votre part. Vous restez les patrons des opérations de secours.

**Dominique HENNEBELLE :**

Et si l'on veut mettre en place un poste de secours à l'occasion d'une manifestation, est-ce que c'est payant ?

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Oui. Que ce soit avec la Protection Civile, la Croix Rouge, l'AFP2S... je ne vais vous citer toutes les associations de sécurité civile qui existent, je vais en oublier, mais sur le territoire nous avons l'AFP2S à Calonne-Ricouart, La Croix Rouge à Bruay-Laboussière, et la Protection Civile à Béthune. Par contre l'avantage que vous avez si vous faites appel à la Protection Civile, grâce à notre convention, c'est que votre statut de commune adhérente au SIVOM vous permettra de bénéficier d'un tarif plus avantageux sur les postes de secours. Mais il faut vous y prendre très à l'avance parce qu'ils sont débordés de demandes sur le béthunois et le Pas-de-Calais pour les dispositifs prévisionnels de secours. Je vous invite dès le début d'année, quand vous avez arrêté votre agenda évènementiel, à tout de suite les contacter et bloquer les dates. Par exemple, il y a peu, un maire les a appelés une semaine avant sa manifestation. Ils ont répondu au besoin, mais ils ont dû aller chercher des bénévoles du Nord en renfort n'ayant plus assez de monde disponible pour le week-end fléché.

Attention, la convention ne vous oblige pas à travailler avec la Protection Civile. Vous travaillez avec qui vous voulez. La Protection Civile pratique des prix avantageux pour les communes du SIVOM, maintenant est-ce que c'est plus avantageux que la Croix Rouge ou l'AFP2S ou d'autres, je ne sais pas. Je sais juste que les devis que j'ai vu passer me paraissent très intéressants.



Nous vous faisons un mail rapidement avec toutes les informations nécessaires. Et s'il faut venir expliquer dans vos communes, même avec le Directeur Général de la Protection Civile, c'est possible. Il faut juste le prévenir à l'avance parce qu'il a beaucoup de travail. On est déjà allé présenter le dispositif à Verquin à la demande du maire, à Béthune également. N'hésitez pas si vous avez besoin qu'on vienne présenter tout ça à vos conseils municipaux, dans des commissions ou à d'autres réunions informelles dans vos mairies.

Alors on parle des postes de secours, mais la Protection Civile assure aussi des formations et ils ont des moyens assez importants à mobiliser en situation de crise. Après si la crise touche les 30 communes en même temps, il faut se dire les choses, on ne saura pas faire, il faudra faire des choix.

A toi Alain.

## **POLE SERVICES TECHNIQUES**

### **2 - POLE SERVICES TECHNIQUES - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE PROFESSIONNEL SALVADOR ALLENDE DE BETHUNE**

**Rapporteur : Alain COQUERELLE**

Considérant la volonté du SIVOM de la Communauté du Béthunois de développer et de structurer un partenariat avec les centres de formations et lycées du territoire,

Considérant l'intérêt pour les services techniques d'accueillir et d'accompagner des stagiaires en milieu professionnel,

Considérant la demande du Lycée des métiers Salvador ALLENDE, domicilié 396 Rue de l'Université, 62660 BETHUNE, de formaliser une convention de partenariat fixant les modalités d'accueil d'élèves stagiaires préparant le diplôme Bac Pro Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés (MELEC).

La convention est établie pour la durée de l'année scolaire 2024-2025. Elle est renouvelable tacitement à chaque année scolaire.

Après avis favorable de la commission Equipement Environnement du 2 octobre 2024 et de la commission Administration Générale, Planification et Finances du 9 octobre 2024,

Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de bien vouloir l'autoriser ou autoriser le Vice-Président Délégué à signer avec le lycée Salvador ALLENDE la convention sus-évoquée et annexée à la présente délibération.

**Alain COQUERELLE :**

Merci Monsieur le Président.

Le SIVOM de la Communauté du Béthunois s'inscrit dans une démarche de partenariat avec les centres de formations et lycées du territoire. Dans l'intérêt du Pôle Services Techniques qui accueille régulièrement des stagiaires en milieu professionnel, le Bureau Syndical est invité à autoriser la signature d'une convention de partenariat avec le Lycée Professionnel Salvador ALLENDE de Béthune fixant les modalités d'accueil d'élèves stagiaires préparant le diplôme Bac Pro Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés (MELEC). La convention est conclue pour l'année scolaire 2024-2025 et est tacitement renouvelable chaque année scolaire.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Merci Alain.

On vient justement de faire hier une petite séquence pour nos alternants avec Alain et Nicolas au Centre Technique. Depuis quelques années on prend beaucoup d'alternants aux services techniques, en électricité, en voirie, en espaces verts, en bureau d'études... Aujourd'hui on a 9 alternants au SIVOM : 8 aux services techniques et 1 à la Communication. C'est vraiment devenu une filière de recrutement importante pour nous parce que, vous le savez bien, ce sont des métiers en tension. Quand on publie des offres, il n'y a pas toujours des candidats. Aller dans les lycées professionnels du territoire, à l'IUT, à la « Fac » ou même dans les écoles d'ingénieurs, ça permet de prendre des jeunes qui sont de notre territoire, qu'on forme et qu'on gardera s'ils font bien leur travail. Sur les 8 alternants qui sont aux services techniques, il y en a qui sont en début de bac, d'autres en CAP, en BTS, en licence, et même en école d'ingénieur. Ce sont des gens qui ont vocation à rester chez nous pour remplacer des départs en retraite. C'est une vraie filière de recrutement. Parfois dans vos communes, quand vous avez besoin de métiers, n'hésitez pas à aller frapper à la porte des lycées, ils sont demandeurs. Et sur les métiers en tension ça ne coûte rien parce que le CNFPT subventionne l'alternance. Nous avons des alternants mais le coût est moindre pour le SIVOM. Ils sont payés, ils ont un salaire selon l'âge et le niveau d'études, mais le centre de formation du lycée ou de l'IUT ou autre est payé par le CNFPT. Ça peut franchement valoir le coup. Vous avez quelqu'un qui est là une semaine sur deux, ou deux semaines sur quatre, ça dépend, et toutes les vacances. Au début, il ne sait pas faire grand-chose, c'est normal, mais au bout de quelques mois il est vite opérationnel et quasiment au même niveau que nos agents. A l'éclairage public on a des alternants qui travaillent aussi bien que nos titulaires, sur des choses simples évidemment.

Il s'agit ici d'une convention avec le lycée Allende de Béthune mais sachez qu'on travaille aussi avec le lycée de TP de Bruay-la-Buissière et d'autres établissements du secteur. On a vu ces alternants hier, ils n'ont pas l'air malheureux, les parents sont contents. On a des jeunes qui sont issus de tous les milieux et de toutes les communes.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je laisse la parole à Sylvie pour la délibération n°3.

## **POLE SOLIDARITE-SANTE**

### **3 - SIGNATURE DU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) POUR LES EHPAD DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS ET L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES HAUTS-DE-FRANCE**

**Rapporteur : Sylvie MEYFROIDT**

Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le SIVOM de la Communauté du Béthunois, au bénéfice de ses EHPAD Frédéric DEGEORGE et Marie CURIE, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France, se sont engagés dans une démarche volontaire et conjointe de transparence et d'engagements réciproques tant dans les actions entreprises, l'attribution et la gestion des moyens financiers, que dans l'évaluation des résultats atteints.

C'est ainsi qu'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) fixant les obligations respectives des parties signataires et prévoyant les modalités de détermination, d'actualisation et de modulation des moyens nécessaires à sa réalisation, a été établi avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France, pour la période 2024-2028. La finalité de cette contractualisation est l'amélioration continue de la qualité tout en répondant aux besoins nouveaux et à l'évolution du profil des résidents accueillis.

Les objectifs à atteindre au cours de l'exécution du présent CPOM, sont regroupés selon les thèmes suivants :

- Gouvernance interne et optimisation du pilotage de la performance
- Droits des usagers et démarche d'amélioration continue de la qualité
- Contribution aux parcours territorialisés et à la réponse aux besoins territoriaux
- Coopérations et mutualisations
- Développement du numérique
- Amélioration continue de la qualité des accompagnements et des soins délivrés
- Animation et vie sociale
- Organisation du cadre de vie et de la vie quotidienne

Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans. Toute modification du périmètre du CPOM, telle que la mise en œuvre de nouvelles activités financées, devra faire l'objet d'avenants en cas d'accord des parties concernées.

Après avis favorable de la Commission Solidarité-Santé du 1er octobre 2024, et de la Commission Administration Générale, Planification et Finances du 9 octobre 2024,

Monsieur le Président invite le Bureau Syndical à l'autoriser ou à autoriser la Vice-Présidente déléguée à signer, avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, le CPOM 2024-2028 pour les EHPAD Frédéric DEGEORGE et Marie CURIE.

**Sylvie MEYFROIDT :**

Le SIVOM de la Communauté du Béthunois, au bénéfice de ses EHPAD Frédéric Degeorge et Marie Curie, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France sont entrés dans une démarche de contractualisation dont la finalité est l'amélioration continue de la qualité tout en répondant aux besoins nouveaux et à l'évolution du profil des résidents accueillis.

C'est ainsi que le Bureau Syndical est invité à autoriser la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2024-2028 avec les autorités de régulation précitées. Celui-ci fixe les objectifs à atteindre sur une période de cinq ans, ainsi que les modalités de détermination des moyens nécessaires à l'exécution du contrat.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Merci Sylvie.

Le CPOM c'est un gros travail pour les équipes mais c'est aussi ce qui nous donne droit aux subventions qui permettent à nos établissements de fonctionner et d'être à l'équilibre.

**Alain DELANNOY :**

Je ne sais pas si les établissements sont à l'équilibre Monsieur le Président, mais enfin même avec le CPOM, les dotations ne sont pas exceptionnelles et ça ne va pas s'arranger.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

On a un léger positif pour Degeorge qui a 117 lits, donc forcément à 117 lits, quand c'est plein, on arrive à un petit résultat positif. Une structure de type EHPAD a besoin de 80 lits pour pouvoir être à l'équilibre. Marie Curie qui n'a que 60 lits est trop petite. Et malgré ça, depuis 2 ans, on est à l'équilibre en étant plein et en faisant beaucoup d'optimisation de personnel. Le Département accompagne surtout ce qui est hôtellerie, l'ARS sur le soin, mais c'est vrai qu'on n'est pas riche avec des EHPAD. Ce sont de toute façon des budgets annexes, vos communes n'y contribuent pas. Et quand vous avez des gens à placer, des amis dans l'embarras qui ont un parent à placer, n'hésitez pas, faites-le nous savoir via Julie et Lucie. On prend en priorité les habitants de nos communes. Si on a de la place et qu'on n'est pas sollicité par les mairies, on va aller chercher chez les habitants d'autres territoires. Le but est d'être plein tout le temps, sinon on a vite des problèmes financiers comme l'a dit Alain.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Toujours Sylvie pour la délibération n°4.

**4 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA STRUCTURE D'HOSPITALISATION A DOMICILE (HAD) SANTELYS ET LES EHPAD DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS - SIGNATURE D'AVENANTS**

**Rapporteur : Sylvie MEYFROIDT**

Le SIVOM de la Communauté du Béthunois mène au sein de ses établissements et services pour personnes âgées, des actions visant à améliorer la qualité de la prise en charge de ses bénéficiaires.

Par délibération en date du 21 mars 2016, le Bureau Syndical a autorisé la signature d'une convention de partenariat entre la structure d'Hospitalisation à Domicile de SANTELYS ASSOCIATION et les EHPAD du SIVOM de la Communauté du Béthunois. visant à établir les modalités de prise en charge pour des soins spécifiques, lorsque, de manière ponctuelle, l'EHPAD n'est pas en mesure de pouvoir répondre aux besoins en soins d'un résident mais qu'il est préférable d'éviter une hospitalisation complète.

Afin de répondre à la réglementation en vigueur et préciser les modalités d'intervention de l'HAD SANTELYS au sein des EHPAD du SIVOM de la Communauté du Béthunois, il est aujourd'hui nécessaire de signer un avenant à la convention de partenariat précitée avec chacun des EHPAD.

Ces avenants ont pour objet de définir, pour chaque EHPAD, les contours et modalités d'organisation de la réalisation des évaluations anticipées par l'HAD SANTELYS des résidents. Ils prennent effet à la date de signature et sont renouvelables annuellement par tacite reconduction.

Considérant l'intérêt de poursuivre une relation de complémentarité entre les EHPAD du SIVOM de la Communauté du Béthunois et l'HAD SANTELYS,

Après avis favorable de la Commission Solidarité-Santé du 1er octobre 2024, et de la Commission Administration Générale, Planification et Finances du 9 octobre 2024,

Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de bien vouloir l'autoriser ou autoriser la Vice-Présidente déléguée à signer pour chaque EHPAD, un avenant à la convention de partenariat avec SANTÉLYS ASSOCIATION.

**Sylvie MEYFROIDT :**

Le SIVOM de la Communauté du Béthunois a signé, le 21 mars 2016, une convention de partenariat avec SANTÉLYS ASSOCIATION, au titre de son service d'Hospitalisation à Domicile (HAD). L'association assure ainsi, en coopération avec le personnel des EHPAD Frédéric Degeorge et Marie Curie, la prise en charge des résidents pour lesquels l'établissement n'est pas en mesure de répondre à ses besoins en soins, de manière ponctuelle, et ce afin d'éviter une hospitalisation complète.

Afin de répondre à la réglementation en vigueur, il est aujourd'hui nécessaire de préciser, pour chaque EHPAD, les modalités d'intervention de l'HAD SANTÉLYS et notamment définir les contours et modalités d'organisation de la réalisation des évaluations anticipées des résidents.

C'est dans ce contexte que le Bureau Syndical est invité à autoriser la signature, pour chaque EHPAD, d'un avenant à la convention de partenariat avec SANTÉLYS ASSOCIATION renouvelable annuellement par tacite reconduction.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Merci Sylvie.

C'est un partenariat qu'on avait déjà et qu'on renouvelle. Quand on ne sait pas faire nous-même, on s'appuie sur d'autres pour éviter que les gens finissent à Beuvry et engorgent l'hôpital.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°5, toujours Sylvie.

**5 - EHPAD MARIE CURIE - PARTENARIAT AVEC LA MICRO-CRECHE "Ô SAFARI DES OUSTITIS" DE BEUVRY - SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

**Rapporteur : Sylvie MEYFROIDT**

« Ô Safari des Ouistitis » est une micro-crèche, située sur la commune de Beuvry, 136 route nationale, et gérée par Madame Sonia LALOUE, qui accueille 12 enfants de 10 semaines à 4 ans. Le projet pédagogique de cette structure est orienté sur l'éveil des sens, le développement cognitif et psychomoteur de l'enfant mais également sur la cohésion sociale par le biais des rencontres intergénérationnelles.

Dans ce cadre, l'EHPAD Marie CURIE du SIVOM de la Communauté du Béthunois souhaite formaliser un partenariat avec la micro-crèche « Ô Safari des Ouistitis » visant à favoriser le lien social entre les générations, les interactions entre enfants et personnes âgées à travers des activités communes et divers événements festifs ... .

Les rencontres seront programmées bi-mensuellement, et lors de divers événements festifs et se dérouleront au sein de l'EHPAD Marie CURIE ou à la micro-crèche de Beuvry.

La convention correspondante définit les engagements réciproques entre la micro-crèche « Ô Safari des Ouistitis » et l'EHPAD Marie CURIE du SIVOM du Béthunois ; elle prend effet à compter de la date de la signature par les deux parties, et est conclue pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

Considérant les bienfaits de ces rencontres intergénérationnelles pour les résidents,

Après avis favorable de la Commission Solidarité-Santé du 1er octobre 2024, et de la Commission Administration Générale, Planification et Finances du 9 octobre 2024,

Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de bien vouloir l'autoriser ou autoriser la Vice-Présidente déléguée à signer la convention de partenariat entre la micro-crèche « Ô Safari des Ouistitis » et l'EHPAD Marie CURIE du SIVOM de la Communauté du Béthunois.

**Sylvie MEYFROIDT :**

L'EHPAD Marie CURIE du SIVOM de la Communauté du Béthunois souhaite formaliser un partenariat avec la micro-crèche « Ô Safari des Ouistitis », située sur la commune de Beuvry, avec pour objectifs principaux de favoriser le lien social entre les générations, et développer les interactions entre enfants et personnes âgées à travers des activités communes et divers événements festifs ... .

Les rencontres seront programmées bi-mensuellement, et se dérouleront au sein de l'EHPAD Marie CURIE ou à la micro-crèche de Beuvry. Elles seront encadrées par les professionnels de la petite enfance de la crèche en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire de l'EHPAD Marie CURIE.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

On fait un partenariat avec une micro-crèche privée, ce sont des indépendants. Je le dis quand même au vu des choses qui circulent en ce moment. Les EHPAD ont eu leur tour, maintenant ce sont les crèches. Il y a un rapport édifiant, vous le lirez si vous voulez, je ne sais pas si tout est vrai mais ça pose la question des micro-crèches, ou en tout cas de certains types de micro-crèches qui font du chiffre plus que de la qualité. La micro-crèche de Beuvry est une crèche indépendante. L'idée de ce partenariat est que les enfants de la crèche rencontrent les aînés de notre EHPAD Marie Curie. Je pense que c'est une bonne chose. C'est un peu ce que fait Barlin à sa façon en mettant une école maternelle dans une EHPAD. On n'en est pas là, on n'a pas la place et puis ce n'est pas notre mission de mélanger l'école et l'EHPAD, mais je trouve que c'est intéressant d'avoir des tous petits avec des séniors. Ça ne peut être que positif. On peut le faire également avec des crèches municipales si des gens sont intéressés. Idéalement il faut que la crèche ne soit pas trop loin de la structure EHPAD sinon c'est compliqué, mais je ne suis pas fermé à d'autres partenariats avec d'autres crèches, y compris publiques.

**Bruno CHRETIEN :**

Est-ce que ça existe avec nos crèches du SIVOM ?

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Non mais on pourrait le faire. Si tu en es d'accord, toi à Verquigneul ou Alain à Lapugnoy.

**Julie COURCELLE :**

On le fait avec nos résidences autonomie. Les résidents sont plus mobiles.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

C'est vrai que dans les résidences autonomie, les gens sont plus autonomes, c'est plus facile de les déplacer. Dans les EHPAD c'est plus compliqué, il faut des véhicules adaptés. On a des véhicules adaptés mais ils ne transportent que deux personnes à la fois. S'il faut bouger 30 ou 40 personnes âgées pour une après-midi d'activités dans une crèche ça devient compliqué. Et à l'inverse, on n'est pas équipé en véhicule pour déplacer des enfants très petits d'une crèche.

**Sylvie MEYFROIDT :**

Ici il s'agit de l'EHPAD Marie Curie avec une crèche voisine de Beuvry, c'est plus facile.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

La crèche n'est effectivement pas très loin. Pour vous situer, elle est installée dans les locaux d'un ancien magasin sur la route Nationale, sur la gauche quand vous venez de Béthune.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Sylvie pour la délibération n°6.

**6 - EHPAD MARIE CURIE - PARTENARIAT AVEC LE CLUB DE FOOTBALL DE L'UNION SPORTIVE DE BEUVRY - SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

**Rapporteur : Sylvie MEYFROIDT**

Le Club de football de l'Union Sportive de Beuvry, présidé par Monsieur Julien GAUTIER, est une association sportive réputée pour ses actions citoyennes environnementales et humaines. Celui-ci propose ainsi l'organisation de rencontres régulières entre les Résidents de l'EHPAD Marie CURIE du SIVOM de la Communauté du Béthunois et les salariés et licenciés du club autour de divers projets, activités et évènements festifs.

Les objectifs de ce partenariat sont de créer une nouvelle dynamique de rencontres et d'échanges, favoriser le lien social et promouvoir les actions intergénérationnelles. Cette action s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de vie des résidents, et notamment dans les orientations du CPOM.

Les interventions et actions seront assurées, à titre gratuit, par les salariés et licenciés du Club de football de l'Union Sportive de Beuvry en concertation avec les professionnels de l'EHPAD Marie CURIE.

La convention correspondante définit les engagements réciproques entre le Club de football et l'EHPAD Marie CURIE du SIVOM de la Communauté du Béthunois; elle prend effet à compter de la date de signature par les deux parties, et est conclue pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

Considérant les bienfaits de ces rencontres intergénérationnelles pour les résidents,

Après avis favorable de la Commission Solidarité-Santé du 1er octobre 2024, et de la Commission Administration Générale, Planification et Finances du 9 octobre 2024,

Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de bien vouloir l'autoriser ou autoriser la Vice-Présidente déléguée à signer la convention de partenariat entre le Club de football de l'Union Sportive de Beuvry et l'EHPAD Marie CURIE du SIVOM de la Communauté du Béthunois.

**Sylvie MEYFROID :**

Il s'agit ici de formaliser un partenariat entre l'EHPAD Marie Curie et le Club de football de l'Union Sportive de Beuvry, avec pour objectifs principaux de créer une nouvelle dynamique de rencontres et d'échanges, favoriser le lien social et promouvoir les actions intergénérationnelles. Alors je vous rassure, on ne va pas faire jouer nos résidents au foot.

Les interventions et actions seront assurées, à titre gratuit, par les salariés et licenciés du Club de football de l'Union Sportive de Beuvry en concertation avec les professionnels de l'EHPAD Marie CURIE.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Toutes les conventions que nous passons le sont à titre gratuit. Ça nous permet de faire des animations et des choses originales dans l'établissement sans payer. Là c'est avec le club de foot de la commune. Je ne sais pas s'ils vont jouer au foot mais ils vont peut être faire des échanges de balles à la main ou des activités, c'est de la motricité.

**Alain DELANNOY :**

A partir du moment où l'on intervient auprès d'enfants ou de personnes d'un certain âge, il faut que les gens soient diplômés. Parce que s'il arrive quelque chose, surtout à ces âges, il faut au moins cette base.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

C'est prévu, il y a déjà un animateur de l'EHPAD qui est leur référent, et ensuite je pense que les gens du club de foot sont des éducateurs sportifs diplômés. Pareil pour la crèche, c'est forcément des auxiliaires de puériculture diplômés. Pour moi on est bon mais on vérifiera.

**Julie COURCELLE :**

En fait ce ne sont pas des activités sportives qui sont proposées, c'est simplement pour que les jeunes du club interviennent pour faire des animations mais plutôt manuelles, culinaires... le but poursuivi est vraiment l'échange avec les personnes âgées. Il n'y a pas d'activité sportive en tant que telle en fait. Le premier groupe qui est venu c'était l'équipe féminine de la tranche d'âge 10 – 11 ans.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

On fait de la boccia quand même ! On fait les championnats départementaux de boccia, on ne gagne jamais mais c'est pas grave on participe. C'est de la pétanque pour les personnes âgées.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Sylvie il te reste deux délibérations encore, la 7 et la 8



**7 - EHPAD FREDERIC DEGEORGE - PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF "LEO LAGRANGE" D'ANNEZIN - SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

**Rapporteur : Sylvie MEYFROIDT**

L'EHPAD Frédéric DEGEORGE du SIVOM de la Communauté du Béthunois mène des actions visant à ouvrir l'établissement sur son environnement local et à créer du lien social en favorisant les partenariats avec le tissu associatif et institutionnel.

A cette fin, il souhaite développer les échanges entre les enfants et adolescents de l'Institut Médico-Educatif « Léo Lagrange », situé sur la commune d'Annezin, et les résidents de l'EHPAD Frédéric DEGEORGE autour d'un projet commun, défini au préalable par les animateurs de l'EHPAD en lien avec le personnel éducatif de l'IME.

Les objectifs de ce partenariat sont de favoriser les rencontres intergénérationnelles et mettre en œuvre des activités communes, visant à promouvoir l'inclusion sociale et la participation active des deux établissements. En outre, cette action s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de vie des résidents, et notamment dans les orientations du CPOM.

La convention correspondante définit les engagements réciproques entre l'Institut Médico-Educatif « Léo LAGRANGE » et l'EHPAD Frédéric DEGEORGE du SIVOM de la Communauté du Béthunois; elle prend effet à compter de la date de signature par les deux parties, et est conclue pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

Considérant les bienfaits de ces rencontres intergénérationnelles pour les résidents,

Après avis favorable de la Commission Solidarité-Santé du 1er octobre 2024, et de la Commission Administration Générale, Planification et Finances du 9 octobre 2024,

Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de bien vouloir l'autoriser ou autoriser la Vice-Présidente déléguée à signer la convention de partenariat entre l'Institut Médico-Educatif « Léo LAGRANGE » d'Annezin et l'EHPAD Frédéric DEGEORGE du SIVOM de la Communauté du Béthunois.

**Sylvie MEYFROIDT :**

L'EHPAD Frédéric DEGEORGE souhaite mettre en place un partenariat avec les jeunes de l'Institut Médico-Educatif « Léo LAGRANGE » d'Annezin autour d'un projet commun répondant aux besoins tant aux jeunes en situation de handicap qu'aux personnes âgées dépendantes.

Les objectifs de ce partenariat sont de favoriser les rencontres intergénérationnelles et mettre en œuvre des activités communes, visant à promouvoir l'inclusion sociale et la participation active des deux établissements.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Alors là c'est pour l'EHPAD Frédéric Degeorge avec de jeunes adultes, et des adolescents, en situation de handicap, handicap physique mais aussi psychique. L'IME cherche souvent des partenariats, on avait déjà passé une convention avec cet institut. Et là aussi il y a un encadrement par des éducateurs spécialisés diplômés.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**8 - EHPAD FREDERIC DEGEORGE - PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION BETHUNOISE  
"L'ENVOL" - SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

**Rapporteur : Sylvie MEYFROIDT**

L'Association « L'ENVOL » est un centre d'art et de transformation sociale, situé sur la commune de Béthune, 30 rue Henri Barbusse, dont l'activité principale est la dynamisation des parcours de jeunes isolés, en situation d'exclusion sociale, par le biais d'activités de médiation culturelle et de cohésion sociale par l'art : la musique, la danse, l'art plastique, le cinéma et le théâtre.

L'EHPAD Frédéric DEGEORGE souhaite permettre aux résidents de bénéficier de ces activités artistiques, telles que le théâtre d'improvisation, en partenariat avec les jeunes de l'Association.

L'objectif principal de ce partenariat est de sensibiliser la population sur les savoir-faire et les savoir-être des personnes âgées par le biais d'actions artistiques afin de rehausser l'image des EHPAD et des résidents accueillis dans ces structures.

Les ateliers sont animés et encadrés, à titre gratuit, par les professionnels de l'Association en collaboration avec les animateurs de l'EHPAD Frédéric DEGEORGE.

La convention correspondante définit les engagements réciproques entre l'Association «L'envol » et l'EHPAD Frédéric DEGEORGE du SIVOM du Béthunois ; elle prend effet à compter de la date de la signature par les deux parties, et est conclue pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

Considérant l'intérêt pour les résidents de bénéficier de ces ateliers artistiques,

Après avis favorable de la Commission Solidarité-Santé du 1er octobre 2024, et de la Commission Administration Générale, Planification et Finances du 9 octobre 2024,

Monsieur le Président demande au Bureau Syndical de bien vouloir l'autoriser ou autoriser la Vice-Présidente déléguée à signer la Convention de partenariat entre l'Association « L'envol» et l'EHPAD Frédéric DEGEORGE du SIVOM de la Communauté du Béthunois.

**Sylvie MEYFROIDT:**

L'Association « L'Envol », est un Centre d'art et de transformation sociale, basé sur la commune de Béthune, dont la mission principale est la dynamisation des parcours de jeunes, en situation d'exclusion sociale, par le biais d'activités culturelles et artistiques.

L'EHPAD Frédéric DEGEORGE souhaite collaborer avec cette Association afin d'offrir à ses résidents la possibilité de participer à ces ateliers artistiques en partenariat avec les jeunes de l'Association béthunoise.

L'objectif de ce partenariat est de sensibiliser la population aux savoirs-faire et savoirs-être des personnes âgées, tout en améliorant l'image des EHPAD à travers des actions artistiques telles que le théâtre d'improvisation.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Merci Sylvie. Que de conventions !

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **9 - EHPA DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION UNISCITE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

**Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON**

UNIS-CITÉ a pour objet « d'animer et de développer des programmes de Service Civique pour les jeunes, en proposant à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances (les volontaires d'Unis-Cité), de mener en équipe pendant une période de huit mois et à temps plein, des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté. », selon l'article 1 de ses statuts.

Constatant le besoin de sortir les personnes âgées de l'isolement, de favoriser le lien intergénérationnel et d'encourager leur autonomie vis-à-vis des outils numériques, le SIVOM du Béthunois souhaite conclure un partenariat avec l'association Unis-Cité visant à réduire l'isolement des personnes âgées, à travers des actions collectives réalisées dans les résidences autonomie et EHPAD gérés par le SIVOM du Béthunois.

Les interventions et actions seront assurées, à titre gratuit, par les bénévoles de l'association Unis-cité en concertation avec les professionnels des EHPA comme suit :

- 1 binôme « Solidarité Seniors » chaque jeudi de 14h00 à 17h00 à l'EHPAD Marie Curie ;
- 1 binôme « Solidarité Seniors » chaque mardi de 14h30 à 17h00 à l'EHPAD Frédéric Degeorge ;
- 1 binôme « Solidarité Seniors » chaque mercredi de 14h30 à 16h30 à la résidence Guynemer ;
- 1 binôme « Solidarité Seniors » chaque mercredi de 14h30 à 16h30 à la résidence Les Sorbiers ;
- 1 binôme « Solidarité Numérique » chaque mardi après-midi de 14h30 à 16h30 en alternance dans les résidences Guynemer, Sorbiers et Le Rivage (soit 1.5 séances par mois dans chaque résidence, une toute les 3 semaines).

Considérant l'intérêt pour les résidents de bénéficier de cet accompagnement,

La convention est conclue à compter de la date d'arrivée des volontaires sur les projets et devra être respectée jusqu'à son terme, étant précisé que les volontaires sont mobilisés du 18 novembre 2024 au 13 juin 2025.

Après avis favorable de la commission Solidarité-Santé du 1<sup>er</sup> octobre 2024 et de la commission Administration Générale, Planification et Finances du 9 octobre 2024,

Monsieur le Président propose au Bureau Syndical de bien vouloir l'autoriser ou autoriser les Vice-Présidents délégués à signer la Convention de partenariat correspondante selon le projet ci-joint.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

La délibération n°9 est plus globale. C'est une convention avec UNISCITE que vous connaissez certainement au travers du service civique. Leurs volontaires sont habillés en orange, on travaille beaucoup avec eux, dans les résidences autonomie, dans les EHPAD, mais pas seulement. Ce sont des jeunes qui sont en général assez dévoués parce que dans un service civique vous donnez du temps aux autres même s'il y a une petite paye. On signe une convention chaque année avec UNISCITE, l'association qui porte ces services civiques. Les volontaires donnent un coup de main également quand ce sont les repas de Noël, quand il y a des animations, etc, et en général ça se passe bien.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Nous en avons terminé pour le Bureau, je vous donne rendez-vous tout de suite de l'autre côté de la place derrière l'Église, à la salle des fêtes d'Auchel pour le Comité Syndical.

Merci à tous.

Le président

Le secrétaire de séance

**Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON**

**Monsieur Alain COQUERELLE**

